

SHIWARA

Le PÉRIODIQUE D'INFORMATIONS

du Conseil économique, social et environnemental de Mayotte



MAI 2020

Mayotte coupée du reste de la République

par Abdou Soimadou DAHALANI

président du Conseil économique, social et environnemental de Mayotte (mandature 2018-2023)

n préambule, le Conseil économique, social et environnemental de Mayotte (Césem) exprime sa profonde préoccupation face à l'explosion des cas de contamination au Covid-19, obligeant un passage au stade 3 du plan national de prévention et de lutte "Pandémie grippale" établi en octobre 2011 1, après la pandémie de grippe de 2009 et le classement du territoire en rouge sur la carte de mise en œuvre du déconfinement. Dengue et Covid-19 - deux virus à impacts similaires avec une grande vitesse de propagation à Mayotte - peuvent présenter des symptômes pouvant s'aggraver jusqu'à donner la mort. Cette double pandémie surcharge des capacités hospitalières déjà très tendues sur le territoire et la situation se complexifie de jour en jour puisqu'on assiste à un début d'immigration clandestine sanitaire en provenance des Comores. Dans ce contexte, le Césem estime que les mesures de déconfinement annoncées par le Premier Ministre le 28 avril dernier pour la reprise et/ou le redémarrage des différentes activités sonnent comme prématurées localement.

.../...

Au regard de ses missions, le Césem constate, comme d'autres acteurs, l'insuffisance respect des règles de confinement et la non-appropriation par une partie de la population des règles de distanciation sociale et des gestes barrières. Tant que cet incivisme perdurera, il semble évident que les perspectives d'un déconfinement rapide, devenu nécessaire, s'éloignent. Depuis quelques jours, une crise sécuritaire vient s'ajouter, installant ainsi un sentiment d'exaspération chez nos concitoyens. Face à cette violence récurrente, physique, morale et matérielle qui profite du moindre prétexte et qui n'est plus supportable par les populations et inacceptable sur un territoire de la République, les autorités semblent dépassées à tel point que le préfet de Mayotte a ainsi affirmé que « l'État, seul, ne peut pas [...]. Devant l'incivisme, il faut autre

chose » ². Cette situation contrainte de violences à répétition, très localisée et maintes fois relevée par le Césem qui ne trouve pas d'issue malgré les efforts de dialogue déjà menés, est très lourde de conséquences. Elle met gravement en péril les relations entre les différentes composantes de la population et l'idée du "vivre ensemble", fondement de la société mahoraise.

.../...

C'est dans ce contexte de crise que les principaux décideurs publics à Mayotte ont eu l'opportunité de s'entretenir avec le Président de la République ces derniers jours. Quels engagements ont été actés à l'issue? Plus que jamais, le pilotage et la concertation sur la gestion de la crise par les décideurs publics doivent associer les instances consultatives pour construire au mieux des réponses au plus près des situations rencontrées sur le terrain. En ce sens, le Césem propose:

- la pérennisation de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement économiques et sociaux locaux et nationaux tout au long de la crise et au-delà pour les secteurs les plus impactés ainsi que le renouvellement des ordonnances sur le chômage partiel, les aides exceptionnelles, le temps de travail, etc.
- une meilleure dotation des entreprises éligibles aux dispositifs de soutien départementaux compte tenu du faible nombre d'entreprises répondant aux critères établis. En effet, malgré la densité des dispositifs d'aides régionales et leur simplification beaucoup de nos TPE (90 %) sont dans l'incapacité de réunir les conditions d'accès aux dispositifs. Il convient donc au Conseil départemental de fixer des règles permettant de mieux doter les entreprises qui remplissent les conditions d'éligibilité aux dispositifs départementaux.
- une réaffectation des fonds de solidarité complémentaire (volet 2) et de soutien départemental non consommés à un programme de soutien direct et d'accompagnement des petits commerçants et artisans. Ce

 $^{^1}$ gouvernement.fr/risques/plan-pandemie-grippale 2 Jean-François Colombet, journal télévisé de Mayotte $1^{\rm re},$ le 4 mai 2020.

programme leur apporterait un accompagnement administratif renforcé ainsi qu'un accompagnement à la montée en compétitivité à travers notamment des formations, des aides à la modernisation de leurs structures, etc.

- l'exonération des entreprises touristiques, de l'hôtellerie et de la restauration de toutes les charges fiscales et sociales en 2020. En effet, ce secteur économique paie un lourd tribut au confinement et, malgré les aides existantes, certains secteurs seront encore plus lourdement impactés. Ceci est notamment le cas pour les entreprises du secteur touristique pour qui les perspectives de reprise d'activité sont encore floues et pour qui la saison touristique 2020 est d'ores et déjà terminée.
- la mise en place d'autres dispositifs de soutien aux entreprises touristiques plutôt sous forme de subventions directes. En effet, les dispositifs de soutien en trésoreries type prêt d'honneur ou d'autres portés par les banques ne constituent qu'un endettement supplémentaire proposé aux entreprises malgré les reports d'échéance. Or, dans le contexte d'une quasi-absence d'activité, les entreprises touristiques engagent leurs investissements et donc des crédits depuis la fin d'année dernière pour le compte de la saison 2020.
- la cession de créances des entreprises auprès des collectivités locales aux organismes fiscaux et sociaux. Beaucoup d'entreprises se retrouvent dans l'incapacité de faire face quotidiennement à leurs charges courantes et surtout le règlement des échéances fiscales et sociales. Dans le même temps, elles attendent des règlements des collectivités avec aucune visibilité quant à leurs règlements. La cession de créances aux organismes sociaux et fiscaux pourrait être une option à étudier.
- la mise en place d'un observatoire régional sur la crise Covid-19 et ses impacts. L'objectif est de pouvoir tirer tous les enseignements découlant de la crise sanitaire dans un territoire soumis à plusieurs contraintes. Mayotte fait face à une crise sanitaire, une crise économique, une crise alimentaire et une crise sécuritaire. Un des premiers rôles de cet observatoire régional est de recueillir le maximum de remontées de terrain et de données permettant de rectifier à tout moment la trajectoire des décisions prises. Cet observatoire aurait ensuite pour vocation de produire la réflexion sur comment traiter sur la durée les problématiques rencontrées par le territoire durant la crise et comment gérer les mutations sur les plans économique, social, dépendance vis-à-vis de l'extérieur et de gouvernance local.
- l'élargissement de la cellule de crise mise en place par les décideurs publics à d'autres partenaires. Pour rappel, cette crise sanitaire fait l'objet de bon nombre de mesures d'accompagnement d'abord nationales puis locales. Cet élargissement de la cellule est rendu nécessaire pour permettre une transparence des décisions prises et pour assurer un fonctionnement démocratique. L'assemblée représentant la société civile organisée, de par ses prérogatives doit pouvoir apprécier la mise en œuvre des actions de l'État et des autres décideurs à Mayotte. S'agissant d'une pandémie déclarée d'urgence sanitaire, les coûts financiers supportés par les acteurs locaux (publics et privés) à ce titre doivent pouvoir être compensés au titre de la solidarité nationale.

- l'association et l'implication des premiers magistrats en tant qu'élus de proximité mais aussi des religieux dans la communication des messages de sensibilisation sur le respect des gestes barrières et des règles de confinement. En effet, non seulement le message de l'État semble peu clair ces jours-ci (beaucoup de tolérance des forces de l'ordre), mais il reste parfois éloigné de certains publics cibles. Associer les maires ou les religieux aux communications audio ou vidéo serait de nature à faciliter l'appropriation des messages par le plus grand nombre. De surcroît, l'action des brigades territoriales de gendarmerie en plus des contrôles doit pouvoir associer les agents de police municipale pour les actions de sensibilisation (sur mégaphone).
- une planification des ouvertures des commerces alimentaires à l'instar des marchés agricoles. Il est constaté une affluence inhabituelle et des mouvements de foule le long des routes pour s'approvisionner dans les commerces alimentaires. Dans le même temps, les marchés clandestins de bord de route fleurissent de nouveau. Aujourd'hui, la question de l'accès alimentaire malgré le ramadan ne semble plus être la préoccupation principale des ménages. Les bons d'achat largement distribués ne favorisent-ils pas la circulation des personnes (et donc du virus) sans aucune possibilité de les contrôler puisque les contrôles sont de moins en moins fréquents?
- l'élaboration d'un plan régional triennal de formation des éducateurs spécialisés (deux ans de formation) et des assistants sociaux (trois ans de formation). En effet, face à une violence à Mayotte qui est d'abord juvénile, de toutes les réponses apportées jusqu'ici, il manque le déploiement massif de médiateurs et assistants sociaux diplômés d'État, éprouvés pour gérer ces types de situations. Il s'agit là de professionnels dont l'expertise est nécessaire au sein de l'action sociale départementale au-delà du financement du tissu associatif.

.../...

L'urgence pour Mayotte aujourd'hui est d'engager des actions résolues pour stopper la progression de la pandémie et, parallèlement, organiser le déconfinement et la reprise des différentes activités. Ce double défi nous oblige hélas à renforcer les actions d'information et de contrôle pour une plus grande observation des gestes barrières, de distanciation sociale et du confinement. Les expériences de distribution des colis ramadan, d'approvisionnement dans les magasins, comme d'ouverture de marchés communaux donneraient des indications pour relancer les activités économiques. Dans cette perspective et conformément aux engagements du Président de la République, le Césem entend que:

- l'approvisionnement en masques et autres matériels de protection à Mayotte doit pouvoir être assuré;
- le climat actuel d'extrême tension doit s'apaiser afin de rassurer et de sécuriser la population mahoraise déjà très angoissée par cette situation de confinement;
- une stratégie de déconfinement doit être mise au point en concertation avec l'ensemble des partenaires et institutions du territoire afin que toute la population soit sensibilisée et se l'approprie.

A. S. D.

Mamoudzou, validé par le bureau élargi, le 4 mai 2020



SHIWARA

Le PÉRIODIQUE D'INFORMATIONS

du Conseil économique, social et environnemental de Mayotte



MAI 2020

Éditorial

Soyons en capacité de consommer 1,6 million d'euros en quatre ans!

par Abdou Soimadou DAHALANI président de la mandature 2018-2023

Au sommaire

À lire dans le numéro 6 de mai 2020

Contrat de convergence : « Un levier du développement »

Appuis aux communes, développement du secteur privé, facilitation de l'insertion, le Contrat de convergence et de transformation 2019-2022 constitue un formidable facteur d'enrichissement du territoire. Une interrogation du Césem: l'île dispose-t-elle d'une réelle ingénierie susceptible d'accompagner l'ensemble des acteurs concernés?



DE NOUVELLES COORDONNÉES POUR LE CÉSEM

1, immeuble briqueterie, boulevard du stade de Cavani | 97 600 Mamoudzou

NOUVEAU tél./ 0269661812 NOUVEAU @/ cesem@cg976.fr

LES AVIS DU CÉSEM

▼ Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle

UN OUTIL AU SERVICE D'UNE BONNE GOUVERNANCE

•Avis n° 004-2019 du 25 juin 2019

LES OUTILS DU CÉSEM



La coopération: un instrument d'insertion de Mayotte dans son environnement régional



L'école de la République à Mayotte: une exigence d'égalité

Documents disponibles dans les librairies de Mayotte et au Césem (8 euros). Contact: Matina Ambdi (cesem@cg976.fr) ▼ Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS L'INNOVATION, LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

•Avis n° 005-2019 du 25 juin 2019

▼ Emmanuel Macron, président de la République, en visite à Mayotte le 22 octobre 2019

LE DÉPARTEMENT AMBITIONNE DE SAISIR TOUTES LES OPPORTUNITÉS D'OUVERTURE

• Contribution du 19 septembre 2019



LA VIE DES ÉLUS

En immersion auprès des Céser de métropole



······ CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE MAYOTTE



SHIWARA

Le PÉRIODIQUE D'INFORMATIONS

du Conseil économique, social et environnemental de Mayotte



MAI 2020

Soyons en capacité de consommer 1,6 million d'euros en quatre ans!

Le Contrat de convergence et de transformation de Mayotte 2019-2022 (CCT) – traduction budgétaire des engagements de l'État et des collectivités au travers du Livre bleu des Outre-mer, du Plan pour l'avenir de Mayotte et du Plan de convergence et de transformation - est opérationnel. Ces 1,6 million d'euros - ou 80 millions d'euros par an - à déployer en si peu de temps reste un pari majeur. L'enjeu ici est d'impulser une nouvelle dynamique de développement territorial dans le cadre de travaux répondant aux besoins de nos concitoyens. Ce contrat constitue un des leviers important d'enrichissement collectif des ménages, des salariés et des entreprises. Ces 1,6 million d'euros demeure aussi une formidable opportunité pour créer de la richesse localement et nos entreprises sont appelées à y jouer un rôle majeur.

La mobilisation effective des moyens financiers considérables du CCT dépend de notre capacité collective à porter les projets d'aménagement et de construction du territoire. Les nouveaux exécutifs issus des élections municipales et communautaires se doivent de répondre aux espoirs suscités par ce CCT. S'inscrire dans la continuité des orientations retenues et préserver l'intérêt supérieur des engagements pris dans ce cadre serait salutaire. Dans cette perspective, la fongibilité des crédits serait de nature à favoriser la bonne utilisation des crédits inscrits si, d'aventure, certaines opérations rencontraient des difficultés de mise en œuvre. L'année qui s'ouvre reste déterminante pour le territoir et tous les acteurs doivent conjuguer leurs forces pour donner vie aux documents contractuels qui engagent le territoire et ainsi faire gagner Mayotte.



Abdou Soimadou DAHALANI président mandature 2018-2023

Rencontre et échanges entre la Préfecture de Mayotte et le Césem dans le cadre de son assemblée plénière

Contrat de convergence : « Un levier du développement »

Appuis aux communes, développement du secteur privé, facilitation de l'insertion, le Contrat de convergence et de transformation 2019-2022 constitue un formidable facteur d'enrichissement du territoire. Une interrogation du Césem: l'île dispose-t-elle d'une réelle ingénierie susceptible d'accompagner l'ensemble des acteurs concernés?



De gauche à droite: Hadrien Haddak, sous-préfet chargé de l'exécution du Contrat de convergence et qui dirige la plateforme ingénierie mise en place pour sa mise en œuvre; Arnaud Benoît, secrétaire général adjoint pour les affaires régionales (SGAR); Jean-François Colombet, préfet; Abdou Dahalani, président du Césem; Nadine Hafidou, vice-présidente du Césem; Nabilou Ali Bacar, directeur du Césem.

Déjà deux comités de programmation du Contrat de convergence et de transformation de Mayotte 2019-2022 (CCT) tenus en 2019: 358 projets y ont été programmés pour un montant de coût projets de 390 M€ dont 220 M€ de subventions de l'État et du Conseil départemental et 32 M€ de Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) complémentaires redistribués aux collectivités. Deux semaines avant que ne se réunisse le troisième comité 1, il a paru pertinent au Conseil économique, social et environnemental de Mayotte (Césem) de recevoir en assemblée plénière, le 14 janvier 2020, une délégation de la Préfecture de Mayotte pour

un échange de vues sur cet effort budgétaire.

«La mise en œuvre du CCT de Mayotte 2019-2022 militerait judicieusement pour les collectivités locales, compte tenu des handicaps, manquements et insuffisances qui caractérisent le territoire »: c'est en ces termes que le président du Césem, Abdou S. Dahalani, avait conclu la contribution de son institution lors de la venue à Mayotte, le

[la suite en page suivante

¹ 101 nouveaux projets d'investissement éligibles au CCT ont été proposés le 27 janvier 2020 pour un montant total de subventions de 39,1 M€ supplémentaires, portant à 459 le nombre total des projets programmés depuis début 2019.

« Quelle sera l'articulation entre les cabinets d'études locaux et la plateforme d'ingénierie créée à l'occasion [de la mise en place du CCT]? » Nadine Hafidou, Césem

QUELQUES EXEMPLES DE DOSSIERS PROGRAMMÉS

Dembéni | rénovation et extension de la MJC de Tsararano en Maison France Service Kani-Kéli | aménagement et sécurisation de l'école de Choungui Bandrélé | aménagement du front de mer Koungou | rénovation et mise en conformité de l'éclairage public Dzaoudzi | financement des études préparatoires aux travaux du projet de piste longue

 Lire: « Visite présidentielle: le pensebête du Conseil économique à destination des élus ». Le Journal de Mayotte, 23 septembre 2019.
 Mesure n° 51 du plan pour Mayotte annoncée par le gouvernement,
 La plate forme d'indépirer.

- Mesure n° 51 du plan pour Mayotte annoncée par le gouvernement, la plateforme d'ingénierie d'appui aux collectivités a été créée en 2019 à Mayotte. Elle devrait être composée à terme de 2 ingénieurs d'appui à la maîtrise d'ouvrage, 2 chargés de mission d'appui réglementaire et juridique et de 2 cadres d'appui au montage des dossiers et projets. À ce jour, 4 ont déjà été recrutés.
- ⁴ Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) de Mayotte, qui a pour mission la formation des agents territoriaux, a accueilli, mi-janvier 2020, une vingtaine de cadres des collectivités locales de Mayotte afin de les former à l'utilisation des fonds du CCT.
- ⁵ Le budget 2019 de la Communauté de communes du Nord de Mayotte (CCNM), créée le 31 décembre 2015, n'ayant pas été adopté dans les délais impartis, un avis de contrôle budgétaire de la CCNM formulé par la Cour régionale des Comptes le 24 mai 2019 a déclaré recevable la saisine du préfet de Mayotte et proposé à ce dernier de régler le budget primitif 2019 de la CCNM. Lire également le blog de Michel Abhervé, « Kafka à Mayotte, ou une communauté de communes sans instances mais pas sans compétences ». Alternatives économiques, 9 juin 2019.

22 octobre 2019, du président Emmanuel Macron ². Quinze mois plus tard, s'il constate d'indéniables avancées, le président Dahalani s'interroge « sur la capacité collective à faire en sorte que ces moyens financiers considérables puissent être déployés dans un délai aussi court, tout en s'inscrivant pleinement dans le circuit économique local ».

Une interrogation reprise par Nadine Hafidou, vice-présidente du Césem, qui demande « si des dispositions sont prises pour assurer l'intégration des entreprises locales qui ont l'envie et le souhait de participer à ce processus ». Et de poursuivre en demandant aux autorités de la Préfecture quelle sera « l'articulation entre les cabinets d'études locaux et la plateforme d'ingénierie ³ créée à l'occasion » et dont l'objet reste d'accompagner les collectivités dans l'identification des projets, leur élaboration



La consommation de cette manne financière impose à l'ensemble des acteurs de monter en qualifications.

François Delaître, Césem

mais aussi de les assister dans la conduite et de coordonner les différents acteurs sur l'ensemble du territoire. « Complémentaire », lui a répondu Jean-François Colombet, préfet, qui a rappelé les deux effets majeurs attendus du CCT: « Doter Mayotte d'infrastructures et d'équipements indispensables au bien-être et à l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants tout en générant de l'activité économique », convaincu que « les entreprises mahoraises sauront saisir cette occasion pour grandir, devenir pérennes, et ainsi renforcer l'emploi et le tissu économique insulaire ».

« Monter en qualifications »

Si tous les participants à cette rencontre ont reconnu que les futures échéances électorales – élections municipales, 15 et 22 mars 2020 – risquaient de freiner le prévisionnel en raison de possibles changements des équipes municipales, tous ont mis en avant le nécessaire soutien à apporter aux acteurs du CCT⁴et donc aux entreprises « confrontées », selon Ben Amar Zeghadi, secrétaire de la commission permanente du Césem, « à des retards de paiement préjudiciables et à trop de lourdeurs administratives ». Des propos relayés par François Delaître, rapporteur de la commission Aménagement, transport et cadre de vie du Césem, affirmant que « la consommation de cette manne financière impose à l'ensemble des acteurs de monter en qualifications ».

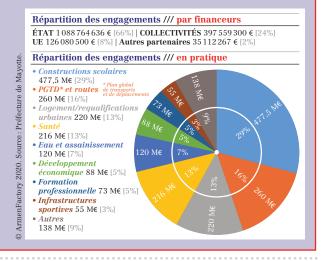
Message bien reçu par Jean-François Colombet, préfet, pour qui « la formation professionnelle reste un maillon incontournable » et qu'il convient effectivement de « veiller davantage à Mayotte au bon développement des formations par apprentissage et professionnelles qualifiantes ». Si Nadine Hafidou a évoqué l'attractivité à travers « les difficultés rencontrées par les entreprises locales à recruter à l'extérieur et donc à faire venir dans l'île des cadres de qualité », le préfet a tenu à souligner une inflexion sensible avec « le retour dans l'île de Mahorais formés et compétents ». Harsani Toumbou, membre de la commission Aménagement, transport et cadre de vie du Césem, a de son côté émis quelques réserves sur l'accès au CCT pour les entreprises du Nord de l'île qui ne peuvent compter - c'est le cas pour le Sud, le Centre-Ouest, Petite-Terre et l'agglomération de Dembéni-Mamoudzou - sur les actions menées par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ⁵ établis.

Jean-François Colombet a conclu en rappelant que l'île de La Réunion voisine ne s'était pas construite en une décennie et que Mayotte bénéficie d'un rythme de développement accéléré, en rien comparable aux parcours des autres DOM initiés il y a près de soixante ans. « Soyons donc positifs et restons optimistes... »: les élus du Césem ont apprécié, confortés dans le rôle qu'entend jouer leur institution dans la construction des politiques publiques, voire des orientations du Département.

Un effort budgétaire de près de 1,65 milliard d'euros

Le CCT de Mayotte 2019-2022 représente la traduction budgétaire des engagements de l'État et des collectivités au travers du Livre bleu des Outre-mer, du Plan pour l'avenir de Mayotte et du Plan de convergence et de transformation. Élaboré en concertation avec le Conseil départemental, les établissements publics de coopération intercommunale et les forces vives du territoire afin de répondre aux attentes des Mahorais, il bénéficie d'un budget de près de 1,65 milliard d'euros *. Il donne la priorité à la construction d'infrastructures scolaires (477,5 M€), à la mise à niveau des routes et des transports (260 M€), au logement et aux requalifications urbaines (220 M€) puis à la santé (216 M€).

* Lire: « Contrat de convergence et de transformation: infrastructures scolaires et routières, accès à l'eau et à la santé pour accélérer le développement de Mayotte ». $outremers~360^\circ, 18$ août 2019.



LA VIE DES ÉLUS

Les recommandations du Césem



La délégation du Césem lors de son immersion au Céser de Bretagne, du 2 au 9 décembre 2019.
De gauche à droite, en arrière-plan: Bounati Ahamadi, Evelyne Lucas (vice-prési-dente délégué du Céser Bretagne en charge de la coordination interne), Marie-Martine Lips (vice-présidente déléguée du Céser Bretagne en charge du suivi et de l'évaluation de l'action publique), Youssouf Anghatai, chargé d'étude au Céser de Bretagne), Soiandou Ousseni; en premier plan, Hamidou Madi M'Colo, Catherine Loneux (vice-présidente déléguée du Céser Bretagne en charge des coopérations), Anissa Hadhurami, Nizary Ali, Marianne Damary.

En immersion auprès des Céser de métropole

Deux délégations du Conseil économique, social et environnemental de Mayotte (Césem), suite à une première immersion au sein du Céser Grand Est, ont à leur tour pu rencontrer leurs homologues du Céser de Bourgogne Franche-Comté (30 sept./8 oct. 2019), puis du Céser de Bretagne (2-9 déc. 2019). Objectifs affichés: monter en compétences sur le travail d'un élu au sein de l'institution en vue d'apporter un regard et une action enrichis.

¹ Lire, « Il est primordial de valoriser les travaux du Césem ». Mamoudzou: Césem, *Shiwara* n ° 5, septembre 2019, p. 1.



La délégation du Césem lors de son immersion au Céser de Bourgogne Franche-Comté, du 30 septembre au 8 octobre 2019.

da o octobre 2017.

De gauche à droite : Ahmed Zaki
Kafe, Bakar Ahamada Mbaye,
Nadine Hafidou, Sylvain Marmier
(vice-président du Céser Bourgogne
Franche-Comté, président
de la commission finances-Europe),
Laini Mogne Mali et Nabilou
Ali Bacar (directeur du Césem).

▼ Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle UN OUTIL AU SERVICE D'UNE BONNE GOUVERNANCE

Le Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) est un outil au service d'une bonne gouvernance des actions de formation professionnelle et d'orientation qui, de par les dispositions de l'art L. 214-13 du Code de l'éducation et de l'art L. 6121-1 du Code du travail, comprend trois éléments:

- la définition claire d'objectifs de développement économique d'un territoire;
- l'identification des besoins à moyen terme du territoire en matière d'emploi;
- la programmation des actions de formation professionnelle en faveur de la population (jeunes et adultes) de ce territoire afin d'atteindre les objectifs fixés.

Le Conseil économique, social et environnemental de Mayotte (Césem) rappelle que, depuis la généralisation de l'enseignement dans les années quatre-vingts, de vastes programmes de formations ont permis à beaucoup de jeunes Mahorais d'accéder à l'éducation. Pour le Césem, il conviendrait de mobiliser et de donner de réelles perspectives à l'expertise locale pour attirer notamment d'autres compétences disponibles en métropole. Le plan suggère ainsi des réponses génériques en termes:

 de formations essentiellement axées sur les savoirs de base, la lutte contre l'illettrisme et les actions de préqualification;

 d'accès à un service public d'orientation en tout point du territoire dont les modalités pour y parvenir restent à définir.

À Mayotte, les modalités d'exercice de la compétence en matière d'orientation et de formation professionnelle demeurent, pour le Césem, un sujet majeur, d'autant que les besoins du territoire sont nombreux et les attentes des acteurs multiples. Le Césem exhorte donc le Conseil Départemental à s'inscrire de manière dynamique (dans le cadre du quadripartisme), en dehors des formations sur les compétences clés, de lutte contre l'illettrisme et de préqualification, sur les formations du supérieur. Seules les qualifications de niveau post-Bac de ces enfants permettront en effet à Mayotte de se doter des compétences nécessaires pour assurer son développement économique, social et environnemental. Le Département doit de ce fait avoir comme politique de former d'abord pour les propres besoins de son territoire. Le Conseil départemental doit en outre s'engager dans une programmation en vue d'« un maillage territorial le plus fin possible et complémentaire » du réseau d'information et d'orientation scolaire des personnes à former.

•Avis n° 004-2019 du 25 juin 2019

▼ Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS L'INNOVATION, LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

Le Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII) de Mayotte est élaboré et discuté au sein de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), en concertation avec les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. À sa lecture, le Conseil économique, social et environnemental de Mayotte (Césem) formule deux observations:

- le diagnostic fait ici prend insuffisamment en

compte les contraintes de l'économie mahoraise et l'état des lieux du monde économique local y est évoqué de manière sommaire;

 en l'absence d'un état des lieux plus poussé de la situation de l'économie mahoraise, l'essentiel des actions risque de ne pas toucher la grande majorité des acteurs économiques.
 Les propositions de ce schéma apportent peu de réponses sur les actions concrètes à mettre en œuvre, en particulier lorsque ce document



23 septembre 2019: Le Directeur général et président du directoire d'Air Austral, Marie-Joseph Malé, présente la politique tarifaire de la compagnie et aborde le désenclavement, la formation des personnel navigant commercial (PNC) et le transport du frêt.



8 octobre 2019: Le président du Césem, Abdou Dahalani, et Nadine Hafidou, vice-présidente, présentent les spécificités et problématiques de Mayotte aux conseillers du Céser Bourgogne Franche-Comté lors de leur assemblée pleinière.

Césem / 2019

Les recommandations du Césem

L'AGENDA

se veut être « ambitieux, pragmatique et opérationnel ». Pour le Césem, la déclinaison des orientations stratégiques mériterait d'être retravaillée pour déterminer les opérations à mettre en place en vue de parvenir réellement à l'objectif global d'un « développement économique, d'internationalisation et d'innovation » de Mayotte. Selon des données non consolidées, l'autosuffisance en fruits et légumes serait ainsi assurée aux alentours de 60 % à 70 %, mais, mis à part la forte saisonnalité, le véritable problème demeure l'usage des pesticides non contrôlé - productions informelles qui rendent les produits impropres à la consommation ou présentant de sérieux risques sanitaires pour le consommateur.

Dans ses relations économiques avec l'Europe, l'océan Indien, l'Afrique et l'Asie, Mayotte ne fait qu'essentiellement importer. À l'instar des accords-cadres conclus avec des régions de Madagascar, il conviendrait, selon le Césem, d'adopter ici une politique d'approche similaire avec les autres pays, notamment la Chine ¹.

L'initiative de création d'une technopole, portée par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Mayotte en partenariat avec le Conseil départemental, la Préfecture, la Caisse des dépôts et consignations, l'Agence française de développement (AFD), le Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte (CUFR) est une première à l'édifice du développement de l'innovation. Pour le Césem, outre l'objectif de structuration des filières de l'agroalimentaire et de l'aquaculture, cette structure pourrait accompagner les entreprises dans leurs projets d'innovation, de recherche et de développement.

- ¹ Lire, *La coopération: un instrument d'insertion de Mayotte dans son environnement régional.* Mamoudzou: Césem, janvier 2019, 80 p. (+ abstract).
 - •Avis n° 005-2019 du 25 juin 2019

Cése de la République

(Paris, Palais d'Iéna)

- Assemblées pleinières
- 27 MAI 2020 / Services publics, services au public et aménagement des territoires à l'heure du numérique
- 8 SEPTEMBRE 2020 / Pour une alimentation durable ancrée dans les territoires
- 14 octobre 2020 / L'acceptabilité par la société civile des investissements directs étrangers en France

√lecese.fr

Assemblée des Céser de France

(Paris, Palais d'Iéna)

- Assemblées générales
- 2 juillet 2020 /
- 8 octobre 2020 /

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE MAYOTTE

1, immeuble briqueterie, boulevard du stade de Cavani 97 600 Mamoudzou

NOUVEAU

 $t\acute{\rm el.}/\,02\,69\,66\,18\,12$

NOUVEAU

@/cesem@cg976.fr

f facebook.com/Conseil-Economique-Social-et-Environnemental-de-Mayotte-CESEM-319225885555211



Directeur de publication Abdou Soimadou Dahalani Directeur de la rédaction Nabilou Ali Bacar

Coordinatrice éditoriale **Matina Ambdi**

Comité de rédaction Nizary Ali, Abdou Dahalani, Zalia Hamada-Faki, Attoumani Harouna, Fatima Ousseni, Houbia Youssouffa

Vous souhaitez recevoir le périodique d'informations du Césem sous forme numérique (A4, Pdf), adressez vos coordonnées au Césem.

ISSN
[2495-408X
Appui et conseil éditorial
Éric Gintrand
(ArmenFactory)
[armen.edition@gmail.com
Impression
Kaprim Mayotte
[kaprim@kaprim.fr

▼ Emmanuel Macron, président de la République, en visite à Mayotte le 22 octobre 2019 LE DÉPARTEMENT AMBITIONNE DE SAISIR TOUTES LES OPPORTUNITÉS D'OUVERTURE

La volonté partagée tant par les Mahorais que par l'État de plus intégrer Mayotte dans la France et l'Union Européenne demeure une ambition à constamment concrétiser. La loi du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer reconnaît pour Mayotte que « les besoins de rattrapage des inégalités sont particulièrement exacerbés ». Pour le Conseil économique, social et environnemental de Mayotte (Césem), cette remédiation à ces inégalités pourrait s'affirmer par l'égalité d'accès à l'école de la République ¹, à des soins de qualité ² et à l'égalité sociale.

À ce jour, Mayotte n'est toujours pas totalement décentralisée. Si la tutelle administrative et technique a été supprimée en 2004, les transferts de charges et de ressources correspondantes n'ont toujours pas été réalisés. Le département ambitionne de saisir toutes les opportunités d'ouverture sur son environnement régional pour que le territoire assume pleine-

ment son rôle de tête de pont de l'Europe mais aussi que Mayotte joue un rôle de "hub" tirant profit des dynamiques se créant dans la région du Canal de Mozambique.

De manière opportune, la mise en œuvre du Contrat de convergence 2019-2022 pourrait militer judicieusement, selon le Césem, pour des collectivités locales confrontées aux handicaps, manquements et insuffisances caractérisant le territoire en matière de formation professionnelle dans le cadre d'échanges annuels entre agents publics des collectivités territoriales métropolitaines et du département.

- ¹ En 2014, la dépense moyenne de l'Etat par élève (1^{er} et 2^e degré confondus) s'élevait à 4 312 euros à Mayotte, contre 7 760 euros au niveau national.
- ² Au 1^{er} janvier 2018, Mayotte comptait 258 médecins, praticiens hospitaliers et libéraux couvrant tout le département. En l'absence de régime général de protection sociale, il conviendrait de doter le territoire de caisses régionales autonomes pour chaque branche.
 - Contribution du 19 septembre 2019



15 janvier 2020: Dans le cadre de ses réflexions sur l'accès aux droits sociaux à Mayotte, sur les prestations sociales, la protection sociale et l'accès aux soins, le Césem échange avec Catherine Barbezieux-Betinas, directrice du Centre hospitalier de Mayotte.



28 janvier 2020: Abdou Dahalani, président du Césem, échange avec Dominique Voynet, directrice de l'Agence régionale de santé de Mayotte, dans le cadre de l'étude menée sur l'accès aux droits sociaux par la commission éducation, formation, santé et social du Césem. Césem/2020